

Avis des entreprises françaises¹ sur le draft de la GRI G4

Commentaires généraux :

Les entreprises françaises sont attachées à la reconnaissance que procure la GRI. Cela leur permet de valoriser, vis-à-vis de leurs partenaires et parties prenantes, leur engagement vers un reporting efficace. Elles rappellent qu'un bon reporting est un reporting pertinent et concis, qu'il mesure des résultats et non seulement des moyens, et qu'il est basé sur le concept de matérialité, cette dernière notion étant capitale car directement liée à la finalité du reporting.

De façon globale, les organisations représentatives des entreprises françaises jugent les propositions de la GRI G4 trop complexes et inacceptables en l'état. D'ailleurs, plusieurs entreprises françaises ont clairement fait savoir qu'elles risqueraient de se désengager de la GRI si la version 4 restait en l'état.

Une révision de l'architecture du dispositif pour le rendre plus simple et plus pragmatique serait donc indispensable. Elle devrait s'attacher à bien séparer deux aspects : d'une part la normalisation des indicateurs utilisables, d'autre part le système global de reporting.

En tout état de cause, cette révision devrait s'accompagner d'une phase de test. Les résultats d'une telle expérimentation permettraient de décider de généraliser ou non le dispositif ainsi revu.

Nous conseillons donc à la GRI :

- de revoir les nouvelles exigences demandées dans un objectif d'allègement et de simplification tout en maintenant de hauts niveaux d'exigences ; et notamment de proposer une nouvelle approche des niveaux d'application afin de valoriser une démarche de progrès. Une notation progressive permettrait de conserver les reporters confirmés et éviterait de dissuader les reporters débutants de se lancer ;
- de lancer une version expérimentale de la G4 afin de tester la faisabilité des nouvelles exigences ainsi révisées ; dans cet intervalle, les entreprises pourront continuer à rapporter sur la GRI G3 ;
- d'intégrer les résultats des travaux de l'IIRC afin d'homogénéiser les démarches ;
- de mieux assurer la convergence avec les grands référentiels existants (notamment au niveau des définitions, vocabulaire, organisation des thématiques).

¹ Avis de 4 organisations représentatives des entreprises françaises : l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP), Entreprises pour l'Environnement (EpE), le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Remarques par thématique :

Les niveaux d'application

- En l'état actuel, différentes entreprises françaises actuellement notées A+ ont fait le constat qu'elles ne pourraient pas être « in accordance » avec la G4 avant plusieurs années. La notation proposée risque de remettre en cause le choix des entreprises françaises de faire référence à la GRI.
- La notation A, B, C de la version 3 n'était pas pertinente puisqu'elle se référait uniquement au nombre d'indicateurs. Par contre, la notation par niveau de progression était un facteur de motivation pour inscrire les entreprises dans une démarche de progrès. Il faut donc conserver une notation par étape.
- Concernant les exigences demandées pour chaque niveau, le concept de matérialité doit jouer un rôle déterminant. Par exemple, la consultation des parties prenantes pour le choix des « material topics » pourrait faire partie des exigences pour l'un des niveaux.
- Le système de vérification du rapport doit être éclairci dans la version 4 : la GRI doit expliquer clairement à quoi correspond la vérification.
- Les entreprises qui ont fait vérifier leur rapport doivent pouvoir le valoriser.

La « matérialité »

- Nous soutenons l'introduction du concept de matérialité néanmoins, compte tenu des diverses attentes des parties prenantes, le GRI devrait avoir une approche similaire à celle de l'ISO 26000 qui considère que toutes les organisations sont concernées par les 7 questions centrales. La GRI devrait spécifier que chaque organisation doit renseigner chacune des mêmes 7 thématiques ou expliquer les raisons pour lesquelles elle n'a pas fourni d'informations, ce qui lui permet de se concentrer sur les domaines où elle a des impacts significatifs (material topics).

L'approche managériale

- Nous sommes d'accord avec l'objectif visé (demander aux entreprises de faire un travail en amont afin de déterminer leurs « material topics »). Par contre, l'approche est expliquée de façon trop complexe. Le fait de devoir se référer à la partie 1 « The reporting process » et également à la partie 4 « Protocole technique » rend la compréhension du concept difficile. D'ailleurs, la définition de « material topic » n'apparaît que dans la partie 4 au lieu de figurer directement au sein de la partie « Disclosure on Management Approach ». Il faudrait simplifier la présentation de l'approche.
- L'approche sectorielle n'est pas évoquée pour le choix des « material topics ».
- Expliquer plus clairement l'intérêt de consulter les parties prenantes pour choisir les « material topics ».

La sous-traitance

- Publier une nouvelle définition n'est pas judicieux. Une harmonisation avec la définition d'ISO 26000 serait préférable.
- La notion de « significant suppliers » a été retirée, ce qui rend l'approche trop complexe. La rédaction actuelle sous-entend que l'organisation doit donner des informations sur l'ensemble de ses fournisseurs. **Beaucoup d'entreprises qui utilisent la GRI ont entre 10 000 et 100 000 fournisseurs et donc ne pourront pas répondre à cette demande.** La GRI doit définir plus clairement sur quels fournisseurs (fournisseurs majeurs ?, fournisseurs considérés comme étant à risques ?, fournisseurs de rang 1 ?, fournisseurs dépendants ?...) doit porter le reporting, ou mieux inviter l'entreprise à déterminer elle-même quels sont les fournisseurs pertinents (material).

- Le nombre d'indicateurs est trop important. Cela va décourager les organisations. Les entreprises françaises recommandent de s'appuyer sur les indicateurs dits de performance à l'instar de ce que fait l'EFFAS, plutôt que de multiplier les indicateurs de moyens.
- Définir « locally-owned suppliers ». Pour des entreprises multinationales, que veut dire « local » ?
- La notion de dépendance des fournisseurs vis-à-vis des donneurs d'ordre doit être développée.

La gouvernance et la rémunération

- Les informations sur les ratios de rémunération par pays où il y a des opérations significatives atteignent un niveau de complexité et de sophistication qui dissuadera de nombreuses entreprises d'utiliser la GRI.
- La publicité nominative des individus les mieux et les moins bien payés pose des problèmes de confidentialité, à l'exception des mandataires sociaux.
- Plusieurs informations au titre de la gouvernance ne sont pas adaptées au contexte français :
 - Les comités du plus haut organe de gouvernance ne sont jamais décisionnaires comme suggéré par le point DI 40 mais purement préparatoires. L'organe décisionnaire est toujours le conseil d'administration ou le conseil de surveillance.
 - Le conseil d'administration n'est pas l'organe opportun. Même s'il s'intéresse à la surveillance générale de la gestion des risques, le premier acteur dans ce domaine est la direction générale. Le conseil d'administration ne peut pas être en charge de la **mise en œuvre** de procédures appropriées (*due diligence*) comme suggéré par le point DI 48.

Nous demandons également à la GRI de relancer le groupe de travail Biodiversité.

Annexe : Présentation des organisations représentatives des entreprises françaises

L'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) représente 95 des plus grands groupes exerçant leur activité en France. Son objectif est de soumettre aux instances européennes et nationales des propositions promouvant un cadre législatif et réglementaire favorisant la croissance et l'emploi dans une économie de marché. En 2011, les effectifs employés par les entreprises membres de l'AFEP s'élevaient à un total d'environ 5,8 millions de personnes pour un chiffre d'affaires annuel de près de 1 500 milliards d'euros. La capitalisation boursière des groupes français cotés adhérents de l'AFEP atteignait environ 800 milliards d'euros fin 2011.

Entreprises pour l'Environnement (EpE) est une association d'une quarantaine d'entreprises françaises et internationales qui partagent la même vision de l'environnement comme source de progrès et d'opportunités. Nous travaillons ensemble pour échanger des bonnes pratiques et pour mieux prendre en compte l'environnement dans leurs stratégies et leur gestion courante

www.epe-asso.org

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Il défend et promeut les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. 90 % de ses adhérents sont des entreprises de moins de 50 salariés. Deux réseaux complémentaires assurent une représentativité maximale des entreprises partout en France dans tous les secteurs d'activité : une approche métier via les 80 fédérations professionnelles et une approche de proximité via les 160 MEDEF territoriaux.

www.medef.com

L'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) est un réseau qui regroupe plus d'une centaine de membres pour étudier et promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). ORSE est une association loi 1901, créée en juin 2000. Ses membres comprennent : grandes entreprises, sociétés de gestion et investisseurs, organismes professionnels et organisations de représentation des salariés et des employeurs, organisations non gouvernementales.

www.orse.org